

PREINSCRIPTIONS SCOLAIRES 2023/2024

Les préinscriptions pour la rentrée scolaire 2023/2024 auront lieu au Pôle éducation, enfance, jeunesse et qualité alimentaire à compter :

DU LUNDI 30 JANVIER AU VENDREDI 10 MARS 2023

Après cette date, l'école de secteur pourra être modifiée en fonction des capacités d'accueil.

1 **INSCRIPTION - À LA MAIRIE :**

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (*facture gaz ou électricité, facture téléphone fixe, facture box, assurance habitation, quittance de loyer*)
- Livret de famille ou extrait de naissance de moins de 3 mois
- Dernier avis d'impôt

et, selon votre situation :

- En cas de changement d'école : Certificat de radiation
- En cas de séparation : Pièce d'identité et attestation du représentant 2 donnant son accord pour la scolarisation à Ramonville.

2 **ADMISSION - À L'ÉCOLE** (*après le passage en Mairie*) :

- Attestation de préinscription - remise par la Mairie
- Livret de famille ou extrait de naissance de moins de 3 mois
- Carnet de santé
- Attestation d'assurance responsabilité civile scolaire, à remettre à la rentrée
- Certificat de radiation, le cas échéant
- Dossier scolaire et notification de passage, le cas échéant

Seuls les dossiers complets seront traités.

Horaires d'ouverture :

Lundi :	8h30-12h / 13h45-17h30
Mardi :	10h-12h / 13h45-17h30
Mercredi :	8h30-12h / 13h45-17h30
Jeudi :	<i>Fermé au public</i>
Vendredi :	8h30-12h / 13h45-16h30